

## Conseil Municipal



Conseil Municipal

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 1 février à 18 h à la salle du Conseil, en l'Hôtel de Ville.**

Les élus devront délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**FONCTION PUBLIQUE ; - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE:** modification des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne gersoise portant intégration de la compétence PLUi ; - **FINANCES LOCALES:** débat d'orientations budgétaires pour 2022; subvention d'équilibre au CCAS ,création d'un budget annexe pour la gestion du Centre Territorial de Santé etc - **CULTURE:** demande d'aide à la Région occitanie au titre de l'aide à la saison 2021-2022. **INFORMATIONS** : Rapport quinquennal sur les attributions de compensation.